

Ministère
de
l'Intérieur.

6^{me} Division.

N^o 2761.
7338.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut.

Inséré
Vu l'état synalytique
des demandes formées par plusieurs
conseils communaux du Limbourg
l'effet d'être autorisés à apporter
certaines modifications à la voirie vicinale
de leurs localités respectives, lequel état
dressé le 7 Avril 1854, par la Députation
permanente du conseil provincial du
Limbourg, indique l'avis de ce collège au
sujet des dites demandes, ainsi que les
propositions de Votre Ministre de
l'Intérieur, quant aux décisions
à intervenir,

Tu les délibérations des Conseils communaux
susmentionnés, relatives aux demandes résumées

Dans

dans le dit état;
Vu les plans des changements et aliénations proposés
dans ces délibérations;
Vu les certificats constatant que ces plans ont été
soumis à une enquête régulière;
Vu les arts. 28 et 29 de la loi du 10 Avril 1841,
ainsi que l'art. 76 de la loi du 30 Mars 1836;
Sur la proposition de Notre Ministre de l'In-
térieur;
Nous avons arrêté et arrêtons:
Art. 1^{er} L'état des plans susmen-
tionnés sont approuvés, tels qu'ils se
trouvent ci-annexés.

Art. 2. Notre Ministre de
l'Intérieur est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 5 Mai 1857
/signé:/ Léopold.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur, /signé:/ P. Descker.

Pour expédition conforme:

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur,
Cossmann



PP
Province de Limbourg.

1^{er} trimestre 1857.

Etat présentant l'analyse des
propositions formées par les Conseils com-
munaux, en conformité de l'article 28
de la loi du 10 avril 1841, et de l'instruction
à laquelle ces propositions ont donné lieu.



Noms des Communes.	Nature des Demandes.	Date des Demandes	Date du procès-verbal de l'information de Commune & incommune.	Analyse des réclamations et observations mentionnées au procès-verbal d'enquête.	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces réclamations.	Avis.			Décision.
						Par l'administrateur voyer.	Par l'administrateur d'arrondissement.	Par la Députation permanente.	
# Dierpenbeek.	Retraitement de chemin vicinal et vente d'arbres au prix d'expertise.	11 décembre 1856.	3 décembre 1856.	"	"	favorable à la demande.	favorable à la demande.	Qu'il y a lieu d'approuver la demande.	Conforme à l'avis de la Députation permanente.
# Haalen.	"	23 juin 1855.	19 juin 1856.	"	"	"	"	"	"
# Haspelt.	"	11 janvier 1857.	21 novembre 1856.	"	"	"	"	"	"
# Runkelen.	"	11 janvier 1857.	4 décembre 1856.	Les riverains de cinq parcelles de chemin d'amen- dent à acquiescer au prix d'expertise en 1856.	"	"	favorable à la demande à la for- mation de chemin d'expertise faite en 1856.	"	"
# Stevoort.	"	8 décembre 1855.	11 décembre 1855.	"	"	"	favorable à la demande.	"	"
# Stevoort.	Retraitement d'un chemin vicinal et échange contre une parcelle de terre incorporée au chemin.	3 Août 1855.	11 Août 1855.	"	"	"	"	"	"
# St. Trond.	Suppression et ouverture d'un chemin.	23 janvier 1857.	11 Août 1856.	"	"	"	"	"	"

Noms des Communes.	Nature des Demandes.	Date des Demandes	Date du procès-verbal de l'information de Communes & incommunes.	Analyse des réclamations et observations mentionnées au procès-verbal d'enquête	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces réclamations.	Avis.			Décision.
						Des communes voies.	du conseil d'arrondissement.	de la Députation permanente	
F. Bilsen et Kartensteden.	Retraitement des chemins nos 1166 & 11 et vente des carrés au prix d'expertise	20 mars 1857	2 mars 1857	,	,	favorable à la demande dans le cas qui concerne la parcelle n° 117 du chemin n° 11 qui ne fait pas partie de la voie.	favorable à la demande.	Qu'il y ait la parcelle n° 117 demande dans la parcelle indiquée par N. B. les formules vagues. Demandes vagues.	Conforme à l'avis de la Députation permanente
F. Hoelbeck.	Suppression du chemin n° 2 et cession des carrés au prix d'expertise	,	30 janvier 1857	,	,	favorable à la demande.	favorable à la demande.	Qu'il y ait la parcelle n° 2 demande.	,
F. Rooy.	Suppression du sentier n° 91.	19 janvier 1857	19 2 ^e 1856	,	,	,	,	,	,
F. Lowaige.	Retraitement des chemins nos 17 & 7 et suppression d'une partie du chemin n° 17 et vente des carrés au prix d'expertise.	10 février 1857	4 février 1857	Deux réclamations ont été présentées contre la suppression du sentier n° 91.	Le conseil communal a renoncé au projet de suppression du sentier n° 91.	,	,	,	,
F. Halkwiler.	Suppression d'une partie du chemin n° 1. Retraitement de celui n° 2 et cession aux riverains des parcelles devenues libres.	12 février 1857.	18 2 ^e 1856.	Un fermier réclame un droit de passage le long du chemin n° 2.	Le conseil communal se borne à faire mention de la réclamation. —	en sentier borné à faire mention de la réclamation indiquée au plan n° 4 suivant le tracé indiqué par les formules vagues.	,	id., en réservant le sentier dont il s'agit.	,

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 5 mai 52
Le Secrétaire de l'Intérieur,
Signé O. Decker
Pour Copie Conforme,
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur

Lothman

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 5 mai 52
Le Secrétaire de l'Intérieur,
Signé O. Decker
Pour Copie Conforme,
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur

Hasselt, le 7 avril 1857.

Par la Députation,
Le Gouverneur provincial,
Goran Jacobs

La Députation permanente,
L. De Schuerbe



Legende

La teinte rouge indique les parcelles
à aliéner
Les chiffres rouges indiquent les largeurs
des chemins, y compris les fossés.

M

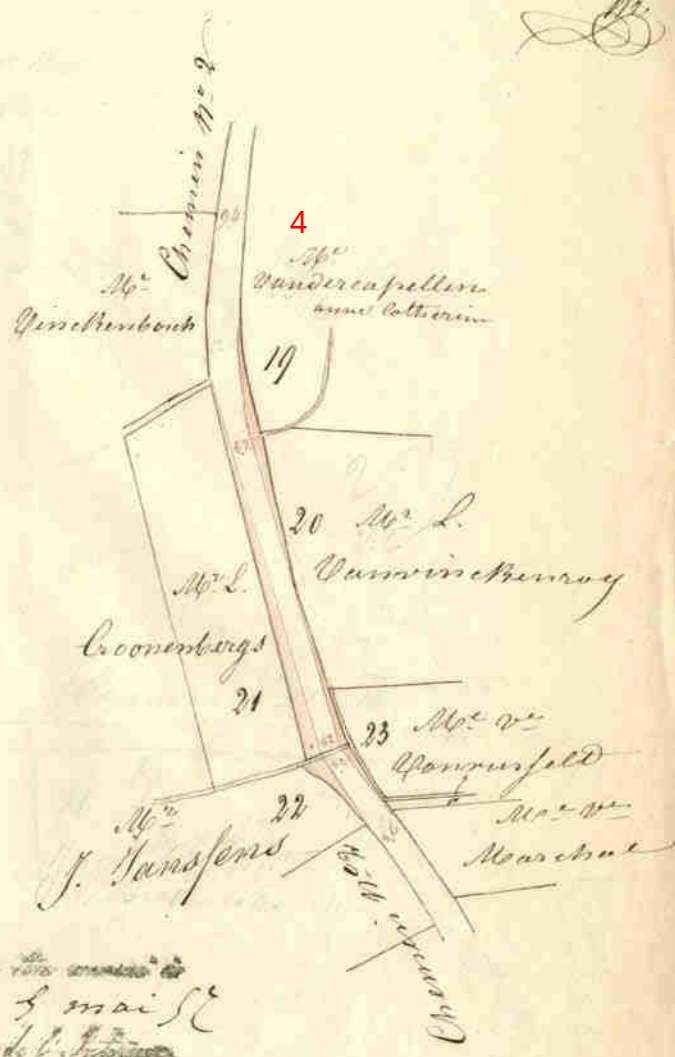
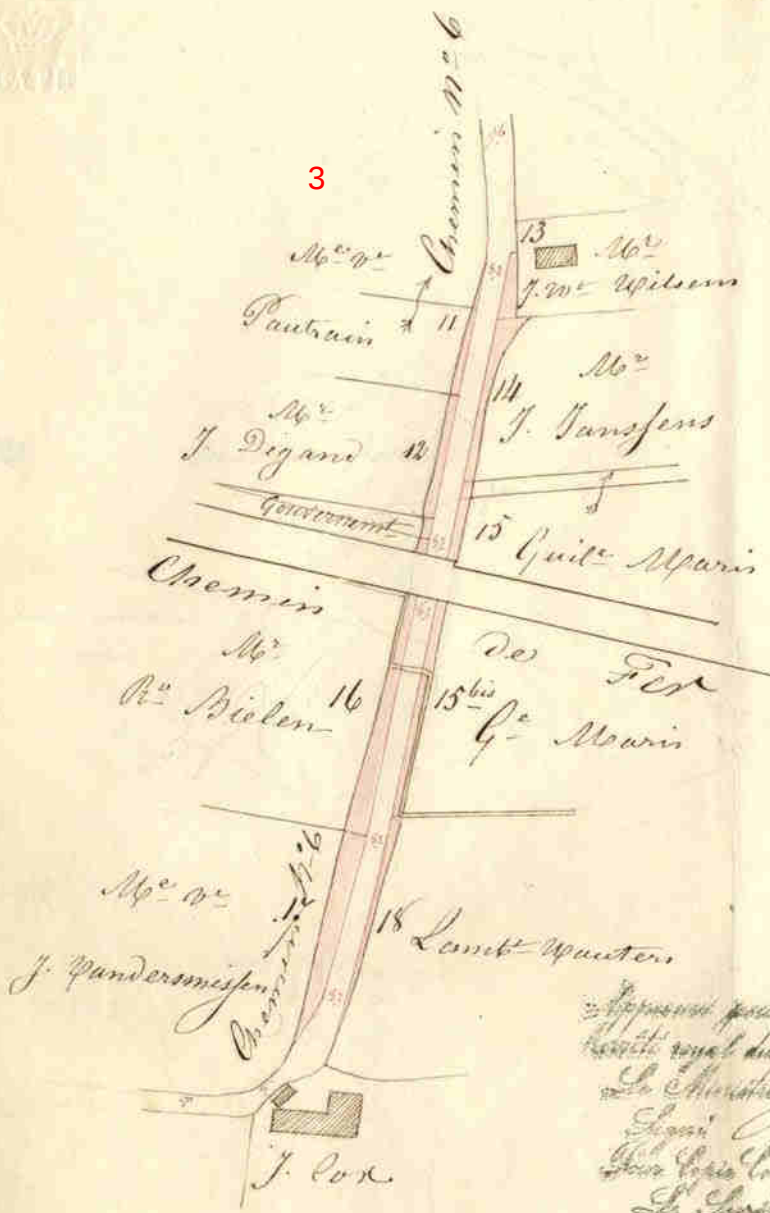


Schaal: 1/2500

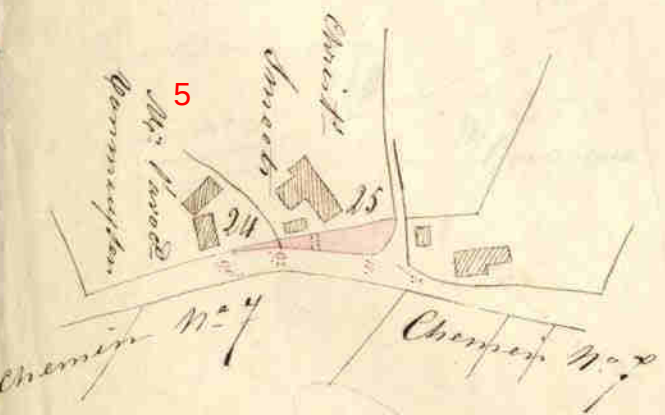
0 15 30 60 90 120 Meters

Echelle de 1 à 2500 Mètres

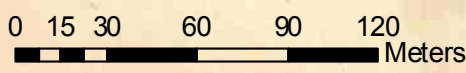
[Handwritten signature]

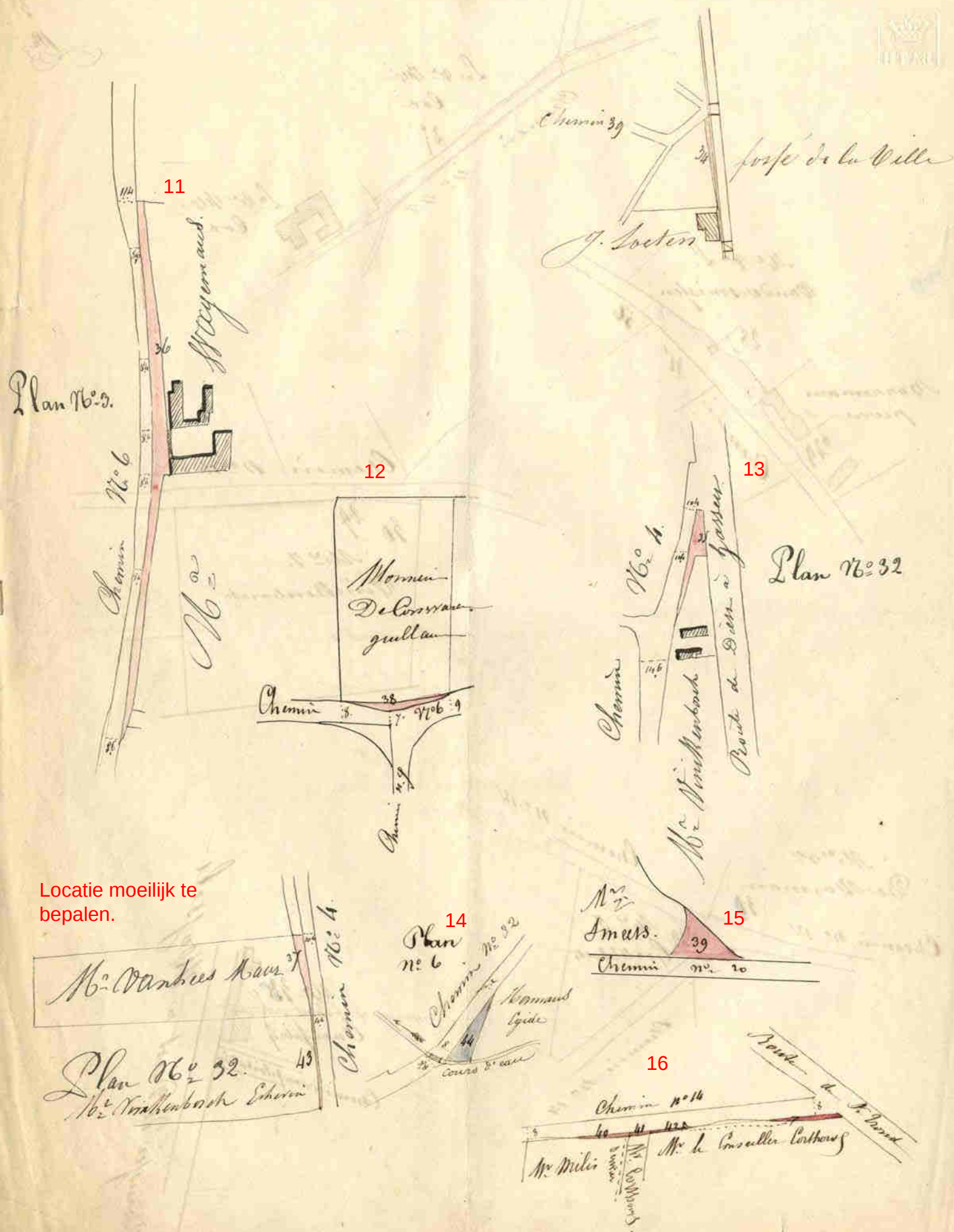


Approuvé pour être annexé à
 l'arrêté royal du 3 mai 18
 Le Ministre de l'Intérieur
 Léon O. De Vocker
 Pour l'avis Confirma.
 Le Secrétaire général
 de l'Administration de l'Intérieur.
[Signature]



Schaal: 1/2500





Contenance Parcellaire			
Lot n°	Contient	Superficie	Contenance
1		7	60
2	the	7	33
3	D	15	25
4	id	51	10
5	the	12	15
6	id	2	16
7	id	1	61
8	id	1	65
9	id	"	31
10	id	1	85
11	the	"	33
12	id	1	50
13	id	"	77
14	the	1	86
15	the	"	67
15 bis	the	2	25
16	the	3	24
17	id	3	75
18	id	"	78
19	id	"	84
20	id	1	53
21	id	2	80
22	id	"	65
23	the	"	87
24	id	"	15
25	the	1	91
26	the	3	15
27	the	1	43
28	the	3	45
29	the	"	39
30	the	"	27
31	the	"	48
32	the	"	73
33	the	1	36

Schaal: 1/2500

Contentance parcellaire

Repar 1 an 39 96

Le N^o 37 content - - - - - 2. 24
 " 36 " - - - - - 12. 32
 " 37 " - - - - - " " 80

Contentance totale 110 hectares Cinquante Cinq ans Cinquante deux ans 1. 55. 52

Passer le 1^{er} 8^e 1856

L'assenteur Juré

J. Guillemaut

Le N^o 38 content - - - - - 1 an 30
 " 39 " - - - - - 2. 94

Total 110: 59 ans 76 c.
 passer le 3^e 8^e 1856.

L'assenteur Juré

J. Guillemaut

Le N^o 40 content - - - - - 32 centiares
 " 41 " - - - - - 19 " "
 " 42 " - - - - - 37 "

Total 110: 60 ans 54 ans
 Passer le 27 8^e 1856.

L'assenteur Juré

J. Guillemaut

Le N^o 43 content - - - - - 16 centiares
 " 44 " - - - - - 2 ans 9 c.

Passer le 9^e 6^e 1856.

L'assenteur Juré

J. Guillemaut